



CGG
Société anonyme au capital de 7 123 811 euros
Siège social : 27 avenue Carnot, 91300 Massy, France
969 202 241 R.C.S. Evry

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 4 MAI 2023 - RESULTAT DES VOTES

	Partie ordinaire	Partie extraordinaire
Nombre d'actions composant le capital social à la date de l'assemblée générale mixte	712 381 115	712 381 115
Actions auto-détenues privées du droit de vote	24 996	24 996
Nombre d'actions ayant le droit de participer au vote	712 356 119	712 356 119
Nombre d'actionnaires présents	43	43
Nombre d'actionnaires représentés ou ayant voté par correspondance ou par VOTACCESS	1 939	1 939
Nombre d'actions représentées ou ayant voté par correspondance ou par VOTACCESS	307 141 491	307 141 491
Nombre de voix représentées, ou ayant voté par correspondance ou par VOTACCESS	307 415 532	307 415 532
Quorum	43,12%	43,12%

Résolution	Assemblée générale ordinaire	Résultat	Nombre total d'actions votantes	Proportion du capital social ⁽¹⁾	Nombre total de votes exprimés	Résultat complet du Vote "Pour"	Total Pour (%)	Résultat complet du Vote "Contre"	Total Contre (%)	Résultat complet du Vote "Abstention"
1	Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022	Adoptée	307 415 532	43,12%	306 692 582	306 155 569	99,82%	537 013	0,18%	722 950
2	Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022	Adoptée	307 415 532	43,12%	307 158 903	295 210 046	96,11%	11 948 857	3,89%	256 629
3	Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022	Adoptée	307 415 532	43,12%	306 764 535	306 149 766	99,80%	614 769	0,20%	650 997
4	Renouvellement de Madame Colette LEWINER, en qualité d'administrateur	Adoptée	307 415 532	43,12%	307 189 619	292 986 746	95,38%	14 202 873	4,62%	225 913
5	Renouvellement de Monsieur Mario RUSCEV, en qualité d'administrateur	Adoptée	307 415 532	43,12%	307 022 995	305 745 334	99,58%	1 277 661	0,42%	392 537
6	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées - Constat de l'absence de convention nouvelle	Adoptée	307 415 532	43,12%	307 058 060	306 334 603	99,76%	723 457	0,24%	357 472
7	Approbation des informations visées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce	Adoptée	307 415 532	43,12%	307 005 561	303 374 985	98,82%	3 630 576	1,18%	409 971
8	Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Philippe SALLE, Président du Conseil d'Administration	Adoptée	307 415 532	43,12%	306 666 338	304 077 574	99,16%	2 588 764	0,84%	749 194
9	Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Madame Sophie ZURQUIYAH, Directeur Général	Adoptée	307 415 532	43,12%	306 660 467	289 329 702	94,35%	17 330 765	5,65%	755 065
10	Approbation de la politique de rémunération des administrateurs	Adoptée	307 415 532	43,12%	306 708 643	292 711 315	95,44%	13 997 328	4,56%	706 889
11	Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration	Adoptée	307 415 532	43,12%	306 700 391	303 973 472	99,11%	2 726 919	0,89%	715 141
12	Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général	Adoptée	307 415 532	43,12%	306 696 569	295 605 584	96,38%	11 090 985	3,62%	718 963
13	Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond, suspension en période d'offre publique	Adoptée	307 415 532	43,12%	306 916 580	305 895 763	99,67%	1 020 817	0,33%	498 952

Résolution	Assemblée générale extraordinaire	Résultat	Nombre total d'actions votantes	Proportion du capital social ⁽¹⁾	Nombre total de votes exprimés	Résultat complet du Vote "Pour"	Total Pour (%)	Résultat complet du Vote "Contre"	Total Contre (%)	Résultat complet du Vote "Abstention"
14	Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'annuler les actions propres détenues par la Société rachetées dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, durée de l'autorisation, plafond, suspension en période d'offre publique	Adoptée	307 415 532	43,12%	306 967 500	294 856 535	96,05%	12 110 965	3,95%	448 032
15	Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, sort des rompus, suspension en période d'offre publique	Adoptée	307 415 532	43,12%	306 961 714	305 838 499	99,63%	1 123 215	0,37%	453 818
16	Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, et/ou à des titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, faculté d'offrir au public les titres non souscrits, suspension en période d'offre publique	Adoptée	307 415 532	43,12%	306 966 519	299 994 789	97,73%	6 971 730	2,27%	449 013
17	Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou à des titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public (à l'exclusion des offres visées au 1 de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier), et/ou en rémunération de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits, suspension en période d'offre publique	Adoptée	307 415 532	43,12%	306 972 768	292 322 399	95,23%	14 650 369	4,77%	442 764
18	Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou à des titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au 1 de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits, suspension en période d'offre publique	Adoptée	307 415 532	43,12%	306 959 871	292 231 187	95,20%	14 728 684	4,80%	455 661
19	Autorisation, en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, de fixer le prix d'émission dans les conditions déterminées par l'Assemblée Générale, suspension en période d'offre publique	Adoptée	307 415 532	43,12%	306 949 226	293 104 840	95,49%	13 844 386	4,51%	466 306
20	Autorisation d'augmenter le montant des émissions en application de la seizième à la dix-huitième résolutions de la présente Assemblée Générale, suspension en période d'offre publique	Adoptée	307 415 532	43,12%	306 948 493	291 030 842	94,81%	15 917 651	5,19%	467 039
21	Délégation à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 10% du capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, durée de la délégation, suspension en période d'offre publique	Adoptée	307 415 532	43,12%	306 960 779	293 145 111	95,50%	13 815 668	4,50%	454 753
22	Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, possibilité d'attribuer des actions gratuites en application de l'article L. 3332-21 du Code du travail, suspension en période d'offre publique	Adoptée	307 415 532	43,12%	306 938 669	303 814 646	98,98%	3 124 023	1,02%	476 863
23	Pouvoirs pour les formalités	Adoptée	307 415 532	43,12%	307 188 932	306 388 567	99,74%	800 365	0,26%	226 600

⁽¹⁾ exprimé en pourcentage d'actions ayant le droit de vote (c'est-à-dire en excluant les actions auto-détenues)